

STOP aux déjections canines



Notre ville on la veut propre !

D'après des dessins réalisés par
Le Conseil Municipal Enfants





ALORS STOP !!

LES POINTS NOIRS :

Parkings de l'école d'infirmières, de la commanderie, des Parrocels, d'Ecotay, la maison des permanences, jusqu' au pied du monument aux morts de la place des combattants.



Merci de signaler toute anomalie au :

DN° Vert voirie 0 800 201 208



LISTE DES DISTRIBUTEURS DE SACS AVEC POUBELLE INTÉGRÉE

1. Rue de la Préfecture (devant Maison des Permanences)
2. Rue Bourgneuf
3. Square Honoré d'Urfé (à côté des toilettes publiques)
4. Placette rue Puy du Rozeil
5. Rue Claude Henrys
6. Cour du Club du 3^e âge (passage entre la rue Martin Bernard et la rue des Légouvé)
7. Rue du Collège
8. Boulevard Duguet (en face de Casino)
9. Cour de Guy IV (espace vert derrière l'école d'infirmières)
10. Rue Chenevotterie
11. Quai de l'Astrée (vers le Pont d'Ecotay)
12. Passage du Petit Pont
13. Berge de Vizézy (vers le petit pont)
14. Quai Saint-Jean
15. Rue Jeanne d'Arc (Parking à côté du stade)
16. Terrain Volle
17. Rue Jean-Baptiste Corot (Parking au-dessus de l'école de Beauregard)
18. Rue des Prés Lacroix (Parking le long de la gendarmerie)
19. Rond-Point du Lycée (côté rue Auguste Renoir)
20. a. Parking complexe sportif de Beauregard
b. Entrée jardin d'Allard (par rue de la Plagne)
c. Entrée jardin d'Allard (par avenue d'Allard)
21. Place Bouvier
22. Rue des Lavoirs (entre les deux passerelles)
23. Parking d'Ecotay
24. Parking des impôts
25. Parking Saint-Jean (passage quai Saint-Jean)
26. Rue Saint-Exupéry (ancien dépôt EDF)
27. Parking de la Commanderie
28. Jardin des Thermes
29. Boulevard de l'Eglise
30. Rue de la Bonne Vierge
31. Rue des Carrières (vers lavoir)
32. Camping du Surizet (à l'entrée)

Les pelouses du Jardin d'Allard et du square Honoré d'Urfé restent INTERDITES aux chiens.

VRAI !!

DS

distributeurs de sacs qui ont également sur leur face avant ou sur le côté une poubelle pour recueillir les déjections. Les sacs sont en plastique à usage non alimentaire.

15 700 €

c'est ce que coûtent, par an, les déjections canines aux contribuables montbrisonnais, y compris ceux qui n'ont pas de chien. Ce sont autant de moyens qui ne sont pas affectés à l'éducation, la culture ou aux associations...

500 000 SACS

c'est le nombre de sacs mis à la disposition des propriétaires de chiens chaque année.

68 €

c'est le montant de l'amende pour le propriétaire qui ne ramasse pas, en France. Cela peut aller jusqu'à 450 € en cas de récidive.
A Genève cela va de 100 à 300 € et à New York de 250 jusqu'à 2000 €.



LE BON CESSE !



FAUX !!

« JE PAYE DES IMPÔTS DONC J'AI LE DROIT »

C'est la réflexion trop souvent entendue. Les impôts sont une contribution de solidarité nationale, pas un droit d'em...bêter les autres.

« CELA SERT D'ENGRAIS AUX PLANTES VERTES...»

Non seulement les crottes de chiens ne constituent pas de l'engrais, mais en plus elles font dépérir les rosiers des massifs devant la maison des permanences et même les plantations réalisées par le Conseil Municipal des enfants au bord du Vizézy.

« C'EST VOTRE BOULOT »

autre réflexion faite aux employés de la ville.

Au delà du mépris manifesté au personnel municipal, cette réflexion est inexacte, car le personnel des espaces verts est chargé de l'entretien et de l'embellissement de la ville, pas de ramasser les déjections. Ce qu'il doit pourtant faire chaque jour avant de pouvoir s'occuper des plantations.

« MON CHIEN N'EST PAS GROS. »

À Montbrison on compte quelque 3000 chiens. Tous ne font pas leurs besoins dans la rue, mais lors de ses promenades en ville avec son maître et quelle que soit sa taille, l'animal doit se soulager. Ce sont donc quelque 200 kg de déjections qui souillent la ville chaque jour. Soit plus d'une tonne par semaine.

Fiers d'être utiles !



On compte sur vous :
RAMASSEZ !

Le Conseil Municipal Enfants